

République Démocratique du Congo

**Discours de Son Excellence Mme la Ministre d'État, Ministre de la Justice et
Garde des Sceaux, Rose MUTOMBO KIESE**

20ème session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome

Madame la Présidente de l'Assemblée,

Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des États parties,

Monsieur le Président de la Cour,

Mesdames et Messieurs les juges,

Monsieur le Procureur,

Monsieur le Greffier,

Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants de la société civile,

C'est un honneur pour moi de représenter devant vous, devant l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, mon pays, la République Démocratique du Congo.

La Cour pénale internationale est porteuse des idéaux de justice et de paix. Elle en est la concrétisation et joue un rôle premier pour mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes de masse.

La RDC adhère pleinement à ces objectifs et les soutient sans faiblir. Nous avons été le premier État à déférer à la Cour la situation qui touchait notre pays. La Cour était alors à peine née et n'était encore saisie d'aucune affaire. La RDC n'a pourtant pas hésité. Nous nous sommes engagés à coopérer et l'avons fait pleinement. La première enquête de la Cour a eu lieu sur nos terres, ses premiers procès ont concerné nos nationaux, qui ont été jugés par votre Cour pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

La RDC ne s'est pas contentée d'en appeler à la justice internationale. Elle a également déployé elle-même sa justice nationale pour juger des crimes commis sur son territoire. Les Cours militaires congolaises ont rendu de nombreux jugements pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Ceux-ci ont fait application directe du Statut de la Cour, comme les y autorise la Constitution de la RDC, et offert un bel exemple de complémentarité entre juridictions internationale et nationale.

Notre volonté de justice est *réelle*. Notre volonté de justice est *vivante*, ancrée à jamais dans la chaire du peuple congolais. Ce désir de justice nous réclame d'agir, sans cesse, afin de ne pas laisser retomber l'élan né de la création de votre Cour.

La RDC entend s'investir pleinement en tant que soutien de la Cour pénale internationale. Elle va développer son point focal national et travailler à renforcer encore la coopération avec la Cour, ainsi qu'avec le Fonds au profit des victimes.

À l'aube d'un nouveau chapitre pour la Cour pénale internationale, la RDC félicite chaleureusement le nouveau Procureur pour son élection. Nous nous réjouissons de l'ouverture de nouvelles enquêtes, qui élargissent le champ d'action de la Cour. Nous remercions chaleureusement le Fonds au profit des victimes pour l'aide et l'assistance qu'il leur apporte, particulièrement en RDC.

C'est en amie de la Cour que la RDC soutient une conception universelle de la justice pénale internationale : mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes de masse, faire émerger la vérité judiciaire et permettre aux victimes reconnaissance et réparations.

Une justice qui s'applique aux forts comme aux faibles, pour se garder que les mots cinglants de la célèbre fable ne reviennent nous interpeller « que vous soyez puissants ou misérables, les jugements de la Cour vous rendront blancs ou noirs ».

Très récemment encore l'Accusation a choisi d'écarter « certains aspects » de ses enquêtes, au motif de « ressources limitées », épargnant à certains ressortissants d'avoir à craindre l'action de la justice internationale.

La RDC le regrette profondément.

La parole de l'ami est bienveillante, elle doit être entendue. Si la Cour est confrontée à des obstacles, il nous faut nous remettre à l'ouvrage, persévérer dans la défense de la Cour et agir, inlassablement, pour la renforcer.

La RDC soutient en ce sens les propositions du rapport des experts indépendants quant à l'examen de la Cour, ainsi que les procédures d'Audit interne. La Cour se doit de travailler dans un environnement sain et non conflictuel.

La RDC appelle également à plus de célérité dans les procédures de la Cour. Faut-il le rappeler, la première affaire, une affaire congolaise – l'affaire Lubanga – n'est toujours pas achevée. La Cour vient tout juste d'accepter la mise en place de programmes de réparations collectives. Les victimes n'en ont pas encore perçues les bénéfices. Le condamné, lui, a fini de purger sa peine et a recouvré sa liberté !

Notre compatriote, le Docteur Mukwege, prix Nobel de la paix, a entrepris de réparer les corps des femmes victimes de viols massifs en RDC, opérant les victimes et réparant ce que – je le cite – « même un œil de chirurgien ne peut pas s'habituer de voir ».

La justice internationale doit continuer sans cesse d'apporter sa pierre à l'édifice de la réparation aux victimes. Parce qu'à défaut de réparer les corps, telle la médecine, le droit répare les esprits. Il restaure les droits des victimes et participe au maintien de la paix.

Comment construire la paix sans vérité ni réparation ? Il n'y a pas de paix sans justice !

Je vous remercie de votre aimable attention.

La Haye, 8 décembre 2021.